

Vos communes

CREYS-MÉPIEU

Éclairage public, chats errants, noms de rues... un conseil chargé



Les élus municipaux ont traité de nombreuses questions ce jeudi 30 septembre.

Le conseil municipal s'est tenu à la salle des Écoux, en fin d'après-midi, le jeudi 30 septembre.

Pour répondre aux sollicitations des habitants qui rencontrent des problèmes de nuisances causés par des chats en liberté, le conseil a voté à l'unanimité pour signer une convention avec la Fondation Clara (voir encadré).

• **Des numéros de rue sont créés pour les besoins d'adressage de la fibre**

Pour une mise en conformité, les voies suivantes sont changées : l'impasse de l'étang devient impasse de l'Étang de Mépieu, le quartier du Forgeron devient la ruelle du Forgeron, le lotissement des Écoux devient rue des Écoux, le lotissement des Gouverdières est rebaptisé impasse de la Source.

• **Une convention a été proposée à la commune par le Centre social Odette-Brachet**

Sur Creys-Mépieu, cette convention pose toutefois questions. La commune ne remet aucunement en cause l'attribution de 3 973 € autrefois versée via la

Communauté de communes et s'engage à la reverser annuellement jusqu'à la fin du mandat mais n'adhère pas à la convention présentée.

Dans le cadre du projet de déploiement des chemins doux de Faverges à Mépieu, il est proposé au conseil l'acquisition d'une parcelle de 1 383 m² appartenant à M. Dubois. Le montant de l'acquisition sera proposé pour 863 €.

• **Aurélie Mendonça, la bibliothécaire, et Edith Gengler, la présidente de l'association, ont démissionné**

Une réunion est programmée fin octobre avec les membres du même réseau. C'est ensuite que la commune fixera le cadre d'une embauche.

En ce qui concerne la maison de Mépieu : une annonce va être publiée pour la vente de cette maison, avec un prix de base de 300 000 € avec charges à supporter par l'acquéreur.

Les travaux de la future salle polyvalente ont enfin commencé.

Le dernier Forum des associations a été une réussite. Ghislaine Pozzobon a fait le point : 15 associations de Creys et 10 associations de Saint-Victor-de-Morestel étaient présentes dans la salle des Écoux pour proposer une offre très variée. La réunion des associations du 27 septembre a été également très constructive et le calendrier des fêtes a été élaboré.

Philippe Fillod a rappelé que l'extinction des luminaires se fait de 23 heures à 5 heures depuis 1^{er} octobre.

Pour ce qui est de la coupe de bois, les inscriptions pour les habitants de la commune peuvent se faire jusqu'au 25 octobre en mairie au tarif de 7 € par m³.

Le prochain conseil est fixé le 4 novembre à 18 h 30.